

Publication des dix plus hautes rémunérations au sein de la ville de Vincennes

Aux termes de l'article L. 716-1 du code général de la fonction publique, les régions, les départements, les collectivités territoriales de plus de 40 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 40 000 habitants publient chaque année, sur leur site internet, la somme des dix rémunérations les plus élevées des agents relevant de leur périmètre, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations les plus élevées.

Siren	Dénomination de l'employeur	Année	Somme des 10 plus hautes rémunérations brutes en euros	Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires	Durée cumulée en nombre de mois	Commentaires
219 400 801	Commune de Vincennes	2024	909 704,16 €	6	4	120	
219 400 801	Commune de Vincennes	2023	891 285,68 €	5	5	120	
219 400 801	Commune de Vincennes	2022	855 052,47 €	6	4	120	
219 400 801	Commune de Vincennes	2021	847 799,19 €	5	5	120	
219 400 801	Commune de Vincennes	2020	789 008,58 €	7	3	120	
219 400 801	Commune de Vincennes	2019	796 368,32 €	6	4	120	
219 400 801	Commune de Vincennes	2018	756 529,57 €	6	4	120	